VILLE DE
LA VERRIÈRE

La télé-assistance



Vous êtes âgé de plus de 60 ans, personnes en situation de handicap ayant un taux d'invalidité de 80%, perte d'équilibre, (prévention des chutes).

Vous pouvez bénéficier de ce système sécurisant pour vous et vos proches et du programme d'animation chaque trimestre.

Il s'agit d'un dispositif d'alarme connectée directement sur la ligne téléphonique et reliée à une société de surveillance. En cas d'urgence, le bénéficiaire peut demander du secours; une intervention adaptée à la situation est diligentée.

Ce dispositif fonctionne 24h/24 quelles que soient les circonstances. La demande est à formuler auprès du CCAS qui assure sa mise en place.

Il s'agit d'un dispositif cofinancé par la Mairie de La Verrière et le Conseil

départemental des Yvelines.

Infos pratiques

Une participation mensuelle reste à la charge de l'usager.

Contact

Service social (CCAS)
avenue des Noës
Mairie de La Verrière
Tél. 01 30 13 87 64

actionsociale@mairie-laverriere.fr